

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 juin 2015**

Date de convocation : 22/06/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Etaient présents : Mme FOUCHER-MAUPETIT, GROULT, TONDEREAU, LEGUET, GUITTON, BRILLARD, Mrs COLLONNIER, BELLANGER, LEPAGE, LETANG, DUCHATEAU, LIMOUZIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés :

Mme DEFAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme LEGUET
Mr THEOPHILE qui a donné pouvoir à Mr LEPAGE
Mme BALAN qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT

Secrétaire de séance : Mr LEPAGE

Rythmes scolaires : Approbation du PEDT

Vu le nouveau projet éducatif territorial proposé (2 heures de NAP le jeudi après midi pour le primaire, le vendredi après midi pour la maternelle)

Vu l'accord du Conseil d'Ecole du 16 juin 2015 approuvant ce nouveau projet

Le Conseil Municipal,

Par 15 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention

- approuve le PEDT présenté
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant

Modification des statuts de la Communauté de Communes Beauce et Gâtine : prise de compétence relative à l'élaboration, la modification et la révision du plan local d'urbanisme (PLUI)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes pour la prise de la compétence sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, comme suit :

A) COMPETENCES OBLIGATOIRES

2- Aménagement de l'espace

Ajout : Elaboration, modification et révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Dans l'attente de l'approbation d'un PLUi, la communauté de communes est compétente pour finaliser les procédures d'élaboration, révision de POS / PLU / Cartes communales initiées par les communes membres avant le transfert de ladite compétence à l'EPCI, ainsi que pour engager et mener les procédures de modification et de révision à modalités allégées des POS / PLU / Cartes communales en vigueur sur les communes membres.

Répartition du F.P.I.C (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant que l'ensemble intercommunal composé de la communauté de communes Beauce et Gâtine et de ses 18 communes membres est bénéficiaire net,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour , aucune voix contre, 2 abstentions :

- Décide d'appliquer la procédure dérogatoire libre qui se traduit par le reversement de l'intégralité de ce fond à la communauté de communes Beauce et Gâtine pour 2015.

Budget photovoltaïque – Décision modificative 01

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte la décision modificative n° 01 telle qu'elle est présentée.

Budget Assainissement– Décision modificative 01

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte la décision modificative n° 01 telle qu'elle est présentée.

Entretien professionnel – Proposition des critères d'évaluation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la valeur professionnelle des agents ne s'exprimera plus au travers de la notation mais reposera sur un compte rendu établi à l'issue d'un entretien professionnel annuel. Le Conseil Municipal propose une grille de critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée qui sera soumise au Comité Technique Paritaire.

Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Madame le maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune voix contre, une abstention, décide de fixer pour l'année 2015 l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à 119,55 € au Secteur Paroissial de SELOMMES

Informations sur les dossiers en cours

- appel à projets présenté par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (aides financières sur le remplacement par des systèmes LED des éclairages de type boule utilisant des sources lumineuses énergivores, sur l'installation d'horloges astronomiques, sur l'achat de véhicules électriques)
- informations sur le 4^{ème} contrat (Pays Vendômois)
- Devis demandé pour la remise en état du grillage du terrain de foot

Compte rendu des commissions

- ✓ Commission des Fêtes
 - Programme des festivités des 13 et 14 juillet
- ✓ Commission « Environnement et cadre de vie »
 - compte rendu des activités faites lors des ateliers
 - évocation du problème d'arrosage du massif devant la coiffeuse
 - atelier construction mobilier bois les 17 et 18 juillet 2015
 - programme des Journées du Patrimoine

- ✓ Commission « vie scolaire »
 - compte rendu du conseil d'école du 16 juin
 - demande de matériel informatique
 - recensement des travaux à faire dans les écoles
 - centre de loisirs de juillet : la commission doit étudier les modifications éventuelles à apporter
 - départ de Max BOULAY, professeur des écoles

- ✓ Commission « voirie et bâtiments »
 - compte rendu de la réunion de commission du 11 juin
 - réaménagement de la mairie à étudier
 - passerelles au plan d'eau : devis demandé à la société DELANOUE

Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire

- en date du 18 mai 2015 portant sur la renonciation du droit de préemption urbain (vente de l'immeuble cadastré section G n° 151)
- en date du 12 juin 2015 portant sur la renonciation du droit de préemption urbain (vente de l'immeuble cadastré section H n° 184)
- en date du 23 juin 2015 portant sur la location d'une salle du presbytère à l'Association Diocésaine de BLOIS

Questions diverses

- demande qu'une visite du château d'eau soit organisée pour les élus
- informations sur les risques de canicule
- rappeler aux associations les consignes de tri des déchets

La séance est levée à 22 h 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMES pour être affichée le dix juillet deux mil quinze, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Claire FOUCHER-MAUPETIT